

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
28/01/2025**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
04/02/2025**Date de publication :**
04/02/2025**Le 03 février 2025 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Lionel COUBRA par Carine LASSOUANE et Céline PELTIER par Sophie SUBIRATS

Absents : Daniel BORDES et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-01

OBJET : Demande d'aides financières pour la réalisation d'une piste cyclable desservant les équipements publics et les écoles

Projet intercommunal approuvé par la CCM, le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) poursuit plusieurs objectifs afin notamment de poursuivre le maillage cyclable de proximité à l'échelle de chaque commune et de renforcer les interconnexions.

Concernant le niveau 1 (axes prioritaires), le financement de la CCM est prévu à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune sur les travaux.

Le projet porté par la Commune consiste à aménager une piste cyclable en site propre depuis la rue du Martinet à l'angle de la rue des Mottes jusqu'à l'aire de covoiturage route du Trétin, en passant par la rue du Carbouey.

Cet itinéraire permettra de relier la piste cyclable existante de la rue du Martinet, desservant de nombreux lotissements des secteurs de Gassies et de l'Entre-deux-Mers, jusqu'aux principaux équipements de la commune :

- piste cyclable départementale La Brède – Hostens,
- aire de covoiturage,
- ancienne gare de Cabanac, aujourd'hui aménagée en espace d'animation de la vie locale, et le city-stade attenant,
- écoles maternelle et élémentaire,
- bibliothèque,
- Mairie,
- principaux petits commerces de la Commune.

Ce projet s'inscrit en niveau 1 du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) de la Communauté de Communes de Montesquieu. L'itinéraire sera sécurisé sur la totalité du parcours.

Il représente un linéaire en enrobé de 660 mètres et suit le tracé de voies communales (fin de la rue du Martinet et totalité de la rue du Carbouey) et de la RD 116 (route du Trétin) jusqu'à la piste

cyclable départementale et l'aire de covoiturage. La maîtrise foncière est de la Commune.

La piste cyclable sera intégralement exploitée par la Commune et l'entretien sera assuré par les services techniques de la Commune.

L'aménagement de cette piste cyclable permet d'augmenter les possibilités de déplacement des habitants, soucieux de se déplacer de manière durable, vers les écoles ou les équipements publics (Mairie, ancienne gare, city-stade, bibliothèque). Il permettra d'offrir un espace sécurisé pour les déplacements non motorisés.

Ce projet s'inscrit également dans un schéma d'ensemble de requalification du centre bourg de Cabanac, matérialisé par une Convention d'Aménagement de Bourg (CAB). Dans ce cadre, les travaux d'aménagement de la traversée du bourg sont en cours de réalisation.

Projet de piste cyclable de niveau 1



Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter un fonds de concours de 50 % soit 116 252,52 € auprès de la Communauté de Commune de Montesquieu au titre d'un fonds de concours 2025,
- de solliciter une subvention de 30 % sur les dépenses éligibles soit 20 949,82 € auprès de l'État au titre de la DETR 2025,
- de solliciter une subvention de 48 801,69 € auprès du Département de la Gironde,
- d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement d'une piste cyclable	232 505,05 €	DETR 2025 – 30 % sur les dépenses éligibles - État	9 %	20 949,82 €
		Communauté de Communes de Montesquieu	50 %	116 252,52 €
		Département de la Gironde	21 %	48 801,69
		Autofinancement	20 %	46 501,02 €
TOTAL HT	232 505,05 €	TOTAL		232 505,05 €

- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 03 février 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PÉDEMAY